



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018
AJOURNÉE AU 11 DÉCEMBRE 2018



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 11 décembre 2018 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

409/11-12-18

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette constate la régularité de la séance.

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 4 décembre 2018 à la suite de son ajournement.
Il est 18 h 35.

ADOPTÉE

410/11-12-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 330 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 331 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2019

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018
AJOURNÉE AU 11 DÉCEMBRE 2018

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-04 – Travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique – Libération de la retenue de garantie

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Majoration des frais administratifs de la Maison des jeunes du secteur Sainte-Véronique pour les années 2017 et 2018
2. Offre de services professionnels pour de l'accompagnement pour une demande de subvention dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Agrandissement et mise aux normes de l'hôtel de ville

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 330 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 330 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 331 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 331 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018
AJOURNÉE AU 11 DÉCEMBRE 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

411/11-12-18

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-04 – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE – LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la libération de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) de la valeur des travaux exécutés dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2017-04 relatif aux travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique, au montant total de 5 855,73 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à la facture numéro 2007412 du 31 octobre 2018 de la compagnie « Construction Telmosse (2016) inc. opérant également sous le nom de compagnie « Construction Panache (2017) ».

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

412/11-12-18

MAJORATION DES FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA MAISON DES JEUNES DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

CONSIDÉRANT que les frais administratifs que la Ville facture à la Maison des Jeunes du secteur Sainte-Véronique n'ont pas été majorés depuis l'année 2016;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Pour l'année 2017, de majorer les frais administratifs facturés pendant l'année 2016 à la Maison des Jeunes du secteur Sainte-Véronique sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Canada établie par Statistique Canada lors du mois de septembre 2016, soit 1,3 %, le tout, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Pour l'année 2018, de majorer les frais administratifs à facturer pour l'année 2017 à la Maison des Jeunes du secteur Sainte-Véronique sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Canada établie par Statistique Canada lors du mois de septembre 2017, soit 1,6 %, le tout, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

413/11-12-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018
AJOURNÉE AU 11 DÉCEMBRE 2018

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-conseils inc. » au montant total de 10 500 \$ plus les taxes applicables pour un service d'accompagnement pour la demande de subvention dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le projet d'agrandissement et la mise aux normes de l'hôtel de ville, tel mandat devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 10 décembre 2018;

Que ladite dépense soit prise à même le surplus 2018 de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, la directrice générale de la Ville, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

414/11-12-18

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 18 h 37.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire